



François VAUGLIN

Maire du 11^e arrondissement

Paris, le **12 NOV. 2014**

Réf : FV/LL

Madame, Monsieur,

Vous avez été nombreux à me faire part de votre opposition au projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile par l'opérateur Free au 4, rue Chanzy.

Par courrier du 19 mai dernier, j'ai souhaité vous informer que j'ai émis un avis défavorable à ce projet en raison de sa proximité avec des établissements accueillant de jeunes enfants.

Ainsi, conformément à la Charte Parisienne de la Téléphonie Mobile, ce dossier a été soumis à l'arbitrage de la Commission de Concertation de Téléphonie Mobile.

A cette occasion, j'ai pu exprimer mon opposition à l'implantation de cette antenne et demander la réalisation de mesures de champs électromagnétiques au sein des établissements situés dans ce secteur.

Compte tenu de ces arguments, j'ai obtenu un report de la décision dans l'attente de la réalisation de ces mesures.

Aussi, j'ai souhaité organiser une réunion publique en présence de mon adjoint Jean-Christophe MIKHAILOFF, de l'opérateur Free et de l'Agence d'Ecologie Urbaine de la Ville de Paris.

Cette rencontre se tiendra :

Le mardi 2 décembre à 19h

Mairie du 11^e arrondissement – Salle des Mariages

Place Léon Blum – 75011 Paris

Assuré de l'intérêt que vous porterez à cette réunion, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

François VAUGLIN